

Evolution des documents du lotissements

Cahier des charges de cessions des terrains

Suppression de l'obligation de l'affectation de 9 326m² à des fins d'entrepôts de stockage matériaux de construction

<u>Article 4.- MORCELLEMENT</u>			
4.01 - Le lotissement projeté sera composé de 6 lots, d'une voirie de desserte discontinues se terminant par une placette permettant le retournement des véhicules.			
4.02 - La répartition des surfaces est la suivante :			
lot n° 1	702 m2	Lot n° 5	580 m2
lot n° 2	699 m2	Lot n° 6	9326 m2
lot n° 3	651 m2	Lot n° 7	764 m2
lot n° 4	580 m2		<u>13302 m2</u>
superficie totale.....			
- Superficie des lots destinés à la construction de maison d'habitation (zone Ucb)			3.212 m2
- Superficie du lot n° 6, Entrepôt de stockage matériaux de construction (zone Ud et III NA)			9.326 m2
- voirie intérieure et parking			<u>764 m2</u>
Total			<u><u>13.302 m2</u></u>

L'ensemble du terrain pourra désormais accueillir du logement, conformément aux dispositions du PLU.

Les articles suivants sont également modifiés comme suit :

- **Article 1.02 (Destination)** : les constructions devront respecter les règles et orientations d'aménagement du document d'urbanisme en vigueur sur l'ensemble du périmètre du lotissement.
- **Article 4.02 (Morcellement)** : Modification de la vocation des lots et de leur surface pour autoriser une nouvelle subdivision, le remembrement et la mise en œuvre de l'OAP. Il n'est plus fait mention de la destination « entrepôts de stockage – matériaux de construction » mais uniquement à celles fixée dans le document d'urbanisme en vigueur.

